REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONTLAUR

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15

- en exercice: 15

- qui ont pris part à la délibération : 15

Séance du 27 février 2015 L'an deux mille quinze Et le vingt-sept février à 21 heures

Date de la convocation : 19/02/2015

Date d'affichage:

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

<u>Etaient présents</u>: ALINAT Elodie, BERNAT Laurent, BOUDOU-THERON Adeline, CADENET Patrick, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DOMENGE Philippe, FAVRE Sandrine, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, ROUSSET Jean-François, ROUX Naudy.

Absent(s)(es) excusé(s)(es):

Secrétaire de séance : ALINAT Elodie

Objet de la délibération n° 01-2015

Modification statutaire de la communauté de communes du Rougier de Camarès

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de délibérer sur le projet de modification des statuts de la communauté de communes du Rougier de Camarès ci-joints pour intégration de la compétence en matière de réseaux de communications électroniques, pour permettre la représentation substitution au sein du SIEDA et le développement du réseau très haut débit.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-17; VU les statuts de la communauté de communes du Rougier de Camarès;

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce projet de modification des statuts de la communauté de communes du Rougier de Camarès afin de permettre cette intégration.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **adopte** la modification des statuts de la communauté de communes du Rougier de Camarès joints en annexe

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits Suivent au registre les signatures des membres présents,

Pour copie conforme.

Le Maire Patrick RIVEMALE